



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 122307

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, après la publication dans la presse, d'une infraction au code de la route commise par le président d'un exécutif d'une collectivité territoriale conduisant un dimanche, sans lien aucun avec ses responsabilités, un véhicule de fonction. En réponse, et très précisément, il lui demande s'il peut préciser les conditions de mise à disposition des véhicules de fonction aux élus de la République et des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122307

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12170

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)